

Jugement - hébreu : **SchèPhèTh**, du verbe SchaPhaTh = juger ;
MiSchePhaTh (arrêt, procès), **SchePhaThÌM** (les jugements),
SchiPhéth = juge ; **DÌN** = jugement, discernement
Grec : **κριμα**, - ατος ; **κρινω** = juger
Latin : **judicium**, **judicare** (juger)

Quoique les mots français « juger, jugement » commencent par les lettres j et u, qui sont aussi les premières lettres des mots « Judée, Juda, juif, etc... » il n'y a pas, à ma connaissance, de dépendance étymologique de « juif » à « juger ».

Juge, juger, jugement, jugeote... dérivent directement de la racine latine « **judicare** » : juger, « judex, judicis » : le juge (composé de "jus" = le droit et "dicere" = dire); ils apparaissent dans notre langue dès le XI^e. S. Cependant ce mot : « jugement » a deux sens bien différents, - que l'hébreu ne confond pas - à savoir « jugement » dans le sens de discernement, clairvoyance, ou dans le sens de « sentence », portée par un « juge », un tribunal. En hébreu "DÌN" figure souvent dans le psaume 119, où il est parfaitement défini : le bon « jugement » de l'homme qui s'efforce de discerner est lié très étroitement à la connaissance de la Loi de Dieu, de ses desseins, donc de la piété et du désir d'obtenir sa faveur. Au contraire le mot « jugement » dans le sens de « sentence » prononcée par un tribunal, une autorité compétente et légitime, s'exprime par le vocable "**SchèPhèTh**".

(Voir le mot *sagesse* dans les dons du Saint-Esprit).

Une lecture précise du seul psaume 119, en latin, grec et hébreu donne une idée exacte de l'attitude que la créature rationnelle doit prendre volontairement pour être en plein accord avec son Créateur. Il n'est donc pas étonnant que ce psaume ait une place privilégiée dans l'Office divin, et cela depuis l'ancienne Synagogue. ¹

Psaume étudié dans le mot *commandement*.

Les mots grecs **κριμα** et **κρινω** viennent de la racine κρι = trier.

La parole de Dieu, les « voies » de Dieu, les lois de Dieu pour l'homme, les jugements de Dieu sont essentiellement pédagogiques pour amener sa créature rationnelle à son parfait épanouissement. Il ne s'agit pas seulement de lois « morales » mais surtout de la Loi biologique fondamentale qui porte sur la génération, et qui nous a été révélée par l'Incarnation du Verbe lui-même.

Dans l'Évangile, deux paroles de Jésus paraissent contradictoires. A la fin du ch.12 de Luc, v.57 : « *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste ?* » et dans le Sermon sur la Montagne : « *Ne jugez pas, vous ne serez pas jugés,*

¹ - Voir le mot « commandement » où les vocables hébreux de ce psaume sont expliqués. Le psaume 119 h était très apprécié des saints et des docteurs de l'Église, qui en faisaient leurs délices, il fut pour eux un soutien permanent dans leur ministère.

ne condamnez pas, vous ne serez pas condamnés » (Luc 7/37). Le contexte de ces deux paroles éclaire leur sens :

- Dans le premier cas, il s'agit des « signes des temps », l'observation du ciel dont les vents et les couleurs annoncent le temps qu'il va faire: soleil ou pluie. Jésus se sert de cette comparaison pour faire comprendre à ses contemporains qu'ils sont en train de vivre des événements exceptionnels, que les sages d'autrefois auraient bien voulu voir, et qu'ils feraient bien de juger de leur grandeur et de leur vérité, pour leur salut prochain.
- Dans le second cas, il s'agit du jugement que l'on porte facilement sur le prochain, sur ses fautes ou sa conduite... « *Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et ne vois-tu pas la poutre qui est dans le tien ?* »

Il y a donc des domaines où nous devons exercer le maximum de discernement et de clairvoyance pour prendre, selon les circonstances, les meilleures décisions possibles; méfions-nous cependant de critiquer, ou simplement de porter un jugement « téméraire » sur une personne pour la juger. Cette recommandation du Seigneur s'inscrit dans le chapitre de la miséricorde et du pardon : Jésus nous invite à être « *miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux, parfaits comme il est parfait* », d'autant que "*les yeux de Yahvé sont trop purs pour voir le mal*" (Hab.1).

Toutefois Dieu, miséricordieux et patient, ne pardonne qu'à celui qui se repent, comme le montrent très bien les paraboles du ch.15 de Saint Luc, en particulier celle de l'enfant prodigue, qui ne fut pardonné par son père que lorsqu'il revint vers lui, non sans peine !... Certes Marie Madeleine fut délivrée de ses sept démons : « *Il lui a été beaucoup pardonné* », pourquoi ? - « *parce qu'elle a beaucoup aimé* », qui ? – Le Seigneur. Elle a témoigné son amour pour le Christ en osant affronter l'opprobre dans la maison du Pharisien Simon, qui déjà la jugeait sévèrement et sans appel. Ce n'est pas lui qui fut justifié, mais elle... (Luc, 7/36-50) De même l'épisode de la « femme adultère », au début du ch. 8 de Jean. Jésus écrivit la Loi par terre, loi qui stipule qu'en cas d'adultère, ce n'est pas la femme qui doit être lapidée la première, mais l'homme. C'est pourquoi, sous l'évidence de la loi et l'invitation du Seigneur: « *Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre !* » les accusateurs confondus s'en vont.

Tout homme doit exercer son jugement, sa faculté de juger : « *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste ?* » Jugement des doctrines et appréciation des circonstances. Les doctrines perverses et dangereuses surabondent : elles dévient le jugement de la conscience, de sorte que l'iniquité se développe sur la terre et que les crimes les plus horribles deviennent « acceptables » voire désirables, comme la guerre, qu'on justifie par la « légitime défense », c'est-à-dire par les complexes de peur et de violence : réflexes animaux. Les principes directeurs de ce monde sont la rationalisation de l'erreur. C'est pourquoi les textes évangéliques et apostoliques nous mettent fortement en garde contre ce monde « *qui est ennemi de Dieu* » (Jac. 4/4) C'est l'écho de la parole du Seigneur : « *Je ne suis*

pas du monde, comme vous aussi vous n'êtes plus du monde... je vous ai tirés du monde... je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés ». (Jn.17)
La foi et le baptême en effet obligent le chrétien à un mode de pensée et à un style de vie entièrement nouveau, à commencer par la génération*.

On ne saurait mieux dire que l'Apôtre Jacques, dans son épître, au chapitre 4 versets 1-15. Il donne les plus judicieux conseils. Jacques, cousin de Notre Seigneur, voyait et comprenait parfaitement sa filiation divine et les conséquences pratiques que l'on devait tirer de cette foi. ² Citons les versets 11 et 12 :

"Ne médisez pas les uns des autres, frères. Celui qui déblatère contre un frère ou qui juge son frère, parle contre la Loi, et juge la Loi. Mais si tu juges la Loi, tu n'accomplis plus la Loi, mais tu t'établis en juge. Il y a un seul législateur et juge, capable de sauver ou de perdre; mais toi, qui es-tu pour juger ton prochain ?"

Les circonstances sont dans la main de la divine Providence : un homme droit et bon sera toujours aidé par les circonstances, même si, dans un premier temps, elles lui paraissent contraires. Le tout est de garder une conduite loyale en accord avec le commandement de Dieu. C'est ainsi que le Christ arrêté et condamné, n'a pas accepté qu'on le défende par les armes: "*Remets ton glaive au fourreau*"; face au valet qui le souffletait, il opposa le glaive de la parole: "*Montre que j'ai mal parlé*"; à son procès, il réclama des témoins, conformément à la Loi: "*Interroge ceux qui m'ont entendu*", mettant ainsi ses adversaires dans la confusion, confusion éternelle...

Retenons avant tout la monition de Saint-Paul : «*Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons pas jugés.*» (I Cor.11/29-31), passage très important qui montre pourquoi la Rédemption n'a pas été pleine malgré le sacrement eucharistique. Notre faculté de juger doit s'exercer avant tout sur nous-mêmes: apprécier aussi justement que possible notre propre conduite, par rapport à la Loi de Dieu, comme l'enseigne si bien le psaume 119. (Vulg. 118) Ce même Apôtre, dans la première aux Corinthiens, donne de très bons enseignements sur les décisions que prendront les chrétiens en cas de conflits avec leur entourage, notamment les « procès ». (Cf.1 Co. 6/1-11.) Texte qui est toujours d'actualité, plus que jamais !

La question du Seigneur « *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste ?* » demande une réponse, que le Seigneur donne sous forme parabolique : «*Rendez l'arbre bon, et son fruit sera bon*». Il nous invite ainsi à examiner notre propre psychologie, commandée par des « réflexes conditionnés », des « habitus », disait justement Thomas d'Aquin. Cet examen de la psychologie « des profondeurs », comme l'on dit aujourd'hui, est plus difficile qu'un simple examen moral. Sur ce point nous avons dans l'évangile de Luc 11/33-35, un enseignement d'une importance primordiale :

² - Lire le livre de Marie Pierre Morel sur le grec de l'épître de Saint Jacques : « La perfection du grec biblique ».

« Personne n'allume une lampe pour la cacher dans l'ombre ou la poser sous un meuble, mais sur un candélabre pour que ceux qui entrent dans la maison voient son éclat. La lampe du corps c'est ton œil; si ton œil est franc ³, alors ton corps tout entier sera lumineux; mais s'il est mauvais, ton corps sera ténébreux. Examine donc si la lumière qui est en toi n'est pas ténèbres ! Si donc ton corps tout entier devient lumineux, n'ayant aucune partie ténébreuse alors, oui, il sera brillant pour toi comme une lampe qui t'éclaire de tout son éclat.

Cette guérison psychologique procure à la créature humaine un jugement exact sur le bon usage du corps, et tout spécialement de la sexualité. Il faut en effet se guérir de la honte – répulsion instinctive du corps - qui a suivi le péché originel.

Le jugement de Dieu sur chaque personne.

Ce jugement est d'abord la voix de la conscience. Mais, dans quelle mesure la conscience d'un homme conçu dans le péché peut-elle s'éveiller ? Dans une humanité dépendante du péché originel, le milieu n'est plus « vital », mais mortifiant, comme l'expérience universelle le prouve... La puissance des ténèbres est telle que le jugement de la conscience personnelle est illusionné. ⁴ Dans les civilisations antiques, en raison de la tradition patriarcale, une lumière de sagesse rayonnait encore, on la trouve, entre autres, dans les documents anciens de l'Égypte: Sagesse de Ptahotep...

Si, au contraire, par la génération virginale, l'être humain, dès sa conception, est immédiatement le Temple vivant du Saint Esprit, alors la liberté est entière pour toujours rester dans la Justice et la vie.

Par le baptême – bien administré ⁵ – et une éducation vraiment chrétienne, l'enfant peut apprendre rapidement à se conduire selon le bon plaisir de Dieu son Créateur. Mais, hélas, il faut constater que le baptême et les autres sacrements n'ont pas encore relevé la nature, ni la personne humaine : la Justice* première du couple humain, telle qu'elle fut réalisée à Nazareth, à ma connaissance, n'a jamais été reproduite dans l'Église.

L'humanité reste sous la sentence : « *Tu mourras de mort* ». Et la foi nous assure bien clairement qu'après la mort, la personne humaine se trouve devant le Jugement de Dieu que l'on appelle très justement le « jugement particulier ». Tel est le sens exact, bien affirmé par l'enseignement constant de l'Église, de la parole de

³ - *απλως* en grec, littéralement "qui ne navigue pas", sans détour, sans ruse, d'où franc, droit, simple.

⁴ - Même dans l'Église Catholique, qui organise chaque année un pèlerinage international à Lourdes pour les militaires !...

⁵ - Consulter le rituel du Baptême d'adultes: 80 pages dans l'édition de Pie XII : 25 janvier 1952.

l'épître aux Hébreux : « *L'homme ne meurt qu'une seule fois, après quoi il y a le jugement* ». (Hb.9/27).⁶

Le jugement de Dieu sur l'humanité.

Toute l'histoire expose la justice «immanente» de Dieu dont la norme est exprimée dans le Magnificat : «*Il renverse les puissants de leurs trônes, il élève les humbles*», ce que dit aussi le Seigneur : «*Celui qui s'élève sera abaissé*» d'autant plus qu'il s'est élevé par des moyens frauduleux. Peu d'historiens savent tirer les vraies leçons de l'histoire. L'Écriture expose le Jugement de Dieu sur la nation choisie pour être la démonstration de ce jugement. C'est en effet ce que dit le psaume 147 qui chante le « choix » que Dieu a fait de la race d'Israël : « *Glorifie le Seigneur Jérusalem...* » dont voici le verset 13 :

« *Il révèle à Jacob sa parole, ses lois et jugements à Israël :
Pas un peuple qu'il ait ainsi traité, pas un qui ait connu ses jugements.* »

Effectivement, c'est le plus souvent à ses dépens, et sous d'amères punitions qu'Israël a fait l'expérience concrète des jugements de Dieu. Ce que l'apôtre Jacques résume d'un mot en disant : «*Celui qui écoute la parole – l'Écriture – sans la mettre en pratique est semblable à un homme qui regarde dans un miroir l'aspect de sa génération, et qui l'ayant vue, s'en va, oubliant aussitôt ce qu'il est...* » (Jac.1/23-24) La «génération adultère et pécheresse », que le Seigneur ne peut pas supporter (Mt. 17/17), a produit le «genre humain » sous la sentence de la mort.⁷

Le jugement « dernier »

Cette expression familière signifie que l'humanité entière subira un jugement, tout comme chaque homme subit, au moment de sa mort – s'il ne s'est pas suffisamment jugé lui-même, pour précisément échapper à la sentence de la mort – un jugement général. De fait l'Écriture nous présente non pas un seul jugement, mais trois :

- Le jugement d'Israël,
- Le jugement des nations,
- Le jugement des morts.

-Israël a commis une faute énorme en la personne de ses chefs « *assis sur la chaire de Moïse* », en condamnant à mort Celui qui leur était envoyé, annoncé par les Prophètes, qui était non seulement le Messie promis et le Roi d'Israël, mais le fils et le Verbe de Dieu. Cette faute énorme a retardé la Rédemption, non seulement d'Israël, mais de «toute chair». Jésus-Christ a déjà jugé Israël, tout comme Satan

⁶ - "L'homme" : il faudrait traduire: "le fils d'Adam", né dans le péché, car la mort est la conséquence du péché. Le fils d'Adam qui revient à la foi et retrouve la justice aux yeux de Dieu peut retrouver l'immortalité, par grâce.

⁷ - Voir le "terrible" chapitre 28 du Deutéronome, où toute l'histoire d'Israël est prophétisée conformément à la fidélité ou infidélité aux lois divines: les bénédictions et les malédictions.

« *est déjà condamné* ». (Jn.16/11) Et ce jugement d'Israël est parfaitement et définitivement dévoilé dans les chapitres 21-24 de Saint Matthieu (et les chapitres parallèles de Marc et de Luc). La sentence que le Christ a prononcée, à savoir : la ruine de Jérusalem, la suppression de tout culte, et la dispersion des Juifs parmi les peuples, s'est accomplie, après les quarante ans qui lui furent laissés pour reconnaître sa faute, de la crucifixion du Christ à la destruction de la ville par Titus et l'incendie du Temple.

-Les nations seront aussi jugées_ au terme du « temps » qui leur est laissé pour qu'elles s'emparent du Salut par la foi transmise par les « témoins des faits » envoyés aussitôt après l'Ascension du Seigneur, foi confirmée par d'innombrables miracles et expliquée par les Pères et les docteurs. « *Allez, enseignez toutes les nations...* » Parmi elles, surgit une « sélection » = l'église, qui devient « L'Israël » de Dieu. (Galates, 6/16). Ce « temps des nations » s'achève d'une manière douloureuse par les désastres annoncés dans le ch. 24 de Saint Matthieu et dans l'Apocalypse. C'est la « fin des temps » « la fin de ce monde », - mais non pas évidemment la fin de la création ! Et cette fin n'est autre que le « Jugement des nations », parfaitement annoncé et décrit par Jésus lui-même dans le chapitre 25 de Saint Matthieu, versets 31 et suivants. Les brebis et les boucs. C'est ici le jugement "des vivants".

Les nations seront « jugées », - en premier lieu les hommes responsables qui les constituent, - selon l'accueil qu'ils auront accordé - ou non - aux disciples du Christ, même les plus petits : « *Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens = mes disciples, c'est à moi que vous l'aurez fait* ».

Ce jugement des nations est terrestre, il aura lieu au moment du retour glorieux du Christ – la Parousie – il opère un tri entre : les justes qui reçoivent le Royaume préparé « *dès la création du monde* » - c'est-à-dire la terre renouvelée – où ils s'exerceront à l'immortalité et à l'incorruptibilité, (St. Irénée, livre V) ; et les « méchants » qui seront précipités *au « feu éternel qui a été préparé pour le Diable et pour ses anges »*. C'est ainsi que commencera le « millénaire » annoncé clairement par le chapitre 20 de l'Apocalypse.

-Enfin à la fin du millénaire, le véritable « jugement dernier » sera prononcé: c'est le jugement des morts, qui surgiront de leurs tombeaux, même Gog et Magog. Le schéol sera ouvert, et ceux qui y demeureraient seront mis en présence de la « cité sainte ». Ils verront concrètement quel était le plan initial de Dieu sur l'homme. Ils auront encore, -je pense - la liberté de choisir. Ils pourront ou se convertir ou persévérer dans la révolte contre Dieu. Seront alors damnés ceux qui le voudront, par leur choix personnel : aboutissement ultime des « droits de l'homme », car l'homme garde toujours la liberté de refuser le Paradis.

Le livre de la Sagesse, au ch. 5, nous a parfaitement prophétisé quelle sera la stupeur et la confusion de ceux qui auront lutté contre les disciples du Christ pour empêcher, plus ou moins consciemment, la Rédemption de l'homme. Voici le texte :

« Les justes se tiendront en grande assurance en face de ceux qui les ont persécutés et qui méprisaient leurs labeurs. A cette vue les méchants seront

agités d'une horrible épouvante : ils seront dans la stupeur devant cette révélation inattendue du salut. Ils se diront les uns aux autres, pleins de regret, et, gémissant dans le serrement de leur coeur : « Voilà donc ceux qui étaient l'objet de nos dérisions, la cible ordinaire de nos outrages. Insensés, nous regardions leur vie comme une folie et leur fin comme une opprobre. Les voilà comptés parmi les fils de Dieu et leur part est parmi les saints. » (Sag. 5 /1-5)

C'est alors que l'étang de feu et de soufre engloutira, avec Satan et ses anges rebelles, toute iniquité et tout obstacle à la volonté primordiale et éternelle de la Sainte Trinité sur son image et ressemblance. L'Univers sera ouvert aux rachetés revêtus de leurs corps glorieux.

Il n'y a aucune ombre d'injustice dans le jugement de Dieu ; car le Créateur respecte très exactement la liberté * qu'il a donnée à sa créature rationnelle, de sorte que l'homme recevra très exactement ce qu'il a voulu.

Quant à "*l'étang de feu et de souffre*", il semble qu'il vise l'anéantissement des damnés.

"Si nous nous jugeons nous-mêmes nous ne serons pas jugés." (I Cor.11)

oooooooooooooooooooo